

DECRET D/2021/ 0014 /PRG/CNRD/SGGPORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
AUX GRADES SUPERIEURS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu le Communiqué N°001 du 05 septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;

Vu l'ordonnance O/58/023/PRG du 16 décembre 1958, portant création de l'Armée Nationale de la République de Guinée ;

Vu la loi L/2019/0041/AN du 04 septembre 2019, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD, du 06 octobre 2021, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD, du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Officiers de l'armée guinéenne dont les prénoms et noms suivent sont nommés au grade Lieutenant-colonel. Ce sont:

N°/O	Mle	GRADE	PRENOMS	NOM	UNITE	OBS.
1	13829/G	CDT	Mory	KEBE	EMAT	
2	18701/G	CDT	Sekou Oumar	BARRY	EMAT	
3	14381/G	CDT	Amadou	DOUMBOUYA	EMAT	
4	19433/G	CDT	Soumamori	CAMARA	EMAT	
5	19622/G	CDT	Mohamed	OULARE	EMAT	

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 04 JAN 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA